

**L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale):** 1 et 2. Il n'est pas dans l'intérêt public, estime-t-on, de révéler les effectifs de guerre des unités militaires et il est contraire à la politique du ministère de révéler l'effectif d'une unité en particulier. Cependant, au 1<sup>er</sup> juillet 1968, il y avait treize bataillons d'infanterie, à savoir: 1<sup>er</sup> bataillon du Royal Canadian Regiment; 2<sup>e</sup> bataillon du Royal Canadian Regiment; 1<sup>er</sup> bataillon du Princess Patricia's Canadian Light Infantry; 2<sup>e</sup> bataillon du Princess Patricia's Canadian Light Infantry; 1<sup>er</sup> bataillon du Royal Highland Regiment of Canada; 2<sup>e</sup> bataillon du Royal Highland Regiment of Canada; 1<sup>er</sup> bataillon du Canadian Guards; 2<sup>e</sup> bataillon du Canadian Guards; 1<sup>er</sup> bataillon du Royal 22<sup>e</sup> Régiment; 2<sup>e</sup> bataillon du Royal 22<sup>e</sup> Régiment; 3<sup>e</sup> bataillon du Royal 22<sup>e</sup> Régiment; 1<sup>er</sup> bataillon du Queen's Own Rifles of Canada; 2<sup>e</sup> bataillon du Queen's Own Rifles of Canada. Effectif total: 8,557.

3. Aucun n'a été licencié, mais l'effectif du 2<sup>e</sup> bataillon du Queen's Own Rifles of Canada a été réduit à zéro à compter du 15 août 1968, et le 1<sup>er</sup> bataillon du Canadian Guards le sera à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1968.

#### LES UNITÉS DE GÉNIE DES FORCES RÉGULIÈRES

**Question n° 19—L'hon. M. Harkness:**

1. Au 31 juillet 1968, a) combien d'escadrons ou de compagnies du génie les Forces armées canadiennes régulières comptaient-elles, b) quels sont le nom et l'effectif de chacune de ces unités et c) quel était l'effectif de guerre de chacun?

2. Quel est l'effectif des escadrons ou des compagnies du génie d'après les nouveaux effectifs de guerre?

3. Certains de ces escadrons ou de ces compagnies ont-ils été licenciés ou doivent-ils l'être?

**L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale):** 1 et 2. Il n'est pas dans l'intérêt public, estime-t-on, de révéler les effectifs de guerre des unités militaires, et il est contraire à la politique du ministère de révéler l'effectif d'une unité en particulier. Cependant, au 1<sup>er</sup> juillet 1968, il y avait quatre escadrons du génie, à savoir: 1<sup>er</sup> escadron de campagne; 2<sup>e</sup> escadron de campagne; 3<sup>e</sup> escadron de campagne; 4<sup>e</sup> escadron de campagne. Effectif total: 1,173.

3. Non.

#### LES UNITÉS DU SERVICE DE TRANSMISSION DES FORCES RÉGULIÈRES

**Question n° 20—L'hon. M. Harkness:**

1. Au 31 juillet 1968, a) combien d'escadrons ou de compagnies du service des transmissions les Forces armées canadiennes régulières comptaient-elles, b) quels sont le nom de l'effectif de chacune de ces unités et c) quel était l'effectif de guerre de chacune?

2. Quel sera l'effectif des escadrons et des compagnies du service des transmissions une fois établi le nouvel effectif de guerre qu'on propose?

[L'hon. M. Harkness.]

3. Certains de ces escadrons ou de ces compagnies ont-ils été licenciés ou doivent-ils l'être?

**L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale):** 1 et 2. Il n'est pas dans l'intérêt public, estime-t-on, de révéler les effectifs de guerre des unités militaires, et il est contraire à la politique du ministère de révéler l'effectif d'une unité en particulier. Cependant, au 1<sup>er</sup> juillet 1968, il y avait huit escadrons ou compagnies des transmissions, à savoir: 1<sup>er</sup> escadron des transmissions; 2<sup>e</sup> escadron des transmissions; 3<sup>e</sup> escadron des transmissions; 4<sup>e</sup> escadron des transmissions; 6<sup>e</sup> escadron des transmissions; 1<sup>er</sup> régiment canadien des transmissions; 1<sup>re</sup> unité; 1<sup>re</sup> troupe de poseurs de lignes. Effectif total: 1,132.

3. La 1<sup>re</sup> unité des transmissions a été licenciée le 31 août 1968, et son effectif a été incorporé à celui du 1<sup>er</sup> régiment canadien des transmissions.

#### LES UNITÉS DU RCEME DES FORCES RÉGULIÈRES

**Question n° 21—L'hon. M. Harkness:**

1. Le 31 juillet 1968, quelles unités et quels détachements du RCEME étaient affectés à des unités et des formations de combat, et quel était leur effectif?

2. Quel sera l'effectif de guerre de ces unités et détachements du RCEME après la réduction des effectifs prévue pour les unités de cars de combat, d'artillerie et d'infanterie?

**L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale):** 1 et 2. Il n'est pas dans l'intérêt public estime-t-on de révéler les effectifs de guerre des unités militaires, et il est contraire à la politique du ministère de révéler l'effectif d'une unité en particulier. Les membres du RCEME affectés à des unités combattantes actives ne sont plus identifiables en tant qu'entités relevant d'une organisation distincte. Cependant, au 1<sup>er</sup> juillet 1968, il y avait 3 ateliers de campagne totalisant un effectif de 680 hommes. Ces ateliers seront absorbés par les bataillons des services généraux.

#### LES RÉGIMENTS D'ARTILLERIE DES FORCES RÉGULIÈRES

**Question n° 22—L'hon. M. Harkness:**

1. Au 1<sup>er</sup> juillet 1968, a) combien de régiments d'artillerie les Forces armées canadiennes régulières comptaient-elles, b) quels sont le nom et l'effectif de chacun d'eux, et c) quel était l'effectif de guerre de chacun d'eux?

2. Quel sera le nouvel effectif de guerre de chacun de ces régiments d'artillerie d'après la réduction prévue du nombre de batteries?

3. Certains de ces régiments ont-ils été licenciés ou doivent-ils l'être?

**L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale):** 1 et 2. Il n'est pas dans l'intérêt public, estime-t-on, de révéler les effectifs de guerre des unités militaires, et il est con-